

**Base de tarification mensuelle**  
**Comparaison des moyennes mensuelles de la base de tarification**  
**(000 \$)**

<b>No de ligne</b>	<b>Description</b>	<b>Écart</b>	<b>Budget 2011</b>	<b>5/7-2011</b>	<b>Budget 2012</b>	<b>Écart</b>
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
		(3)-(2)				(4)-(3)
1	<u>Immobilisations</u>					
2	Valeur historique	(31 106)	3 011 714	2 980 608	3 057 029	76 421
3	Amortissement cumulé	<u>12 656</u>	<u>(1 493 137)</u>	<u>(1 480 481)</u>	<u>(1 540 179)</u>	<u>(59 698)</u>
4	Valeur nette (a)	<u>(18 449)</u>	1 518 576	1 500 127	1 516 850	16 723 (a)
5	<u>Contributions</u>					
6	Valeur historique	(87)	(430 497)	(430 584)	(431 625)	(1 041)
7	Amortissement cumulé	<u>545</u>	<u>367 936</u>	<u>368 481</u>	<u>373 920</u>	<u>5 439</u>
8	Valeur nette (g)	458	(62 561)	(62 103)	(57 706)	4 398 (g)
9	Total des immobilisations	(17 992)	1 456 015	1 438 024	1 459 144	21 121
10	<u>Fonds de roulement</u>					
11	Encaisse (b)	10 174	10 261	20 435	15 417	(5 018) (b)
12	Matériaux et inventaires de gaz (c)	<u>(25 751)</u>	<u>122 446</u>	<u>96 694</u>	<u>93 874</u>	<u>(2 820)</u> (c)
13	Total du fonds de roulement	(15 578)	132 706	117 129	109 291	(7 838)
14	<u>Coûts non amortis</u>					
15	Frais reliés à la dette	203	5 008	5 211	4 535	(676)
16	Frais reliés à l'expansion	0	217	217	120	(97)
17	Programmes commerciaux (d)	3 125	102 801	105 927	107 115	1 189 (d)
18	Développement des systèmes informatiques (e)	(3 419)	27 645	24 226	42 102	17 876 (e)
19	Frais reliés au coût du gaz (f)	12 358	14 117	26 474	39 412	12 938 (f)
20	Cotisations d'impôts	(0)	(363)	(363)	(213)	150
21	Indemnités de départ	(0)	2 458	2 457	2 071	(386)
22	Frais des intervenants	0	172	172	646	475
23	Brevets	0	51	51	45	(6)
24	Redevances à la Régie	0	(515)	(515)	12	527
25	PGEÉ - Dépenses et subventions	(0)	(1 332)	(1 332)	(279)	1 053
26	Incitatif à l'atteinte du PGEÉ 2010	(0)	2 154	2 153	2 153	(0)
27	Fr. reporté - Provision auto-assurance	(0)	(99)	(99)	525	624
28	Trop-perçu	0	(8 949)	(8 949)	(18 281)	(9 332) (h)
29	Récupération écart de revenus	0	332	332	(4 652)	(4 983) (i)
30	Récupération écart de revenus fonds vert	(0)	(391)	(391)	(741)	(350)
31	Fonds vert annuel (Équilibre revenus et dépenses)	(1)	4 098	4 097	(2 429)	(6 526) (j)
32	Quote-part à l'AEÉ	0	66	66	1 097	1 031
33	Cotisations au régime des cadres	0	1 700	1 700		(1 700)
34	Mauvaises créances 2010	0	776	776	176	(599)
35	Gain / Perte sur disposition d'actifs 2010	0	140	140	(223)	(364)
36	Récupération nivellement gaz perdu	(2)	4 312	4 310	1 277	(3 033) (k)
37	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Température	(0)	28 625	28 624	52 845	24 220 (l)
38	Récup. des cptes de stabilisation tarifaire - Intérêts	<u>(0)</u>	<u>1 331</u>	<u>1 331</u>	<u>(1 169)</u>	<u>(2 500)</u> (l)
39	Total des coûts non amortis	<b>12 264</b>	184 353	196 616	226 146	29 529
40	Sous-total	(21 306)	1 773 075	1 751 769	1 794 581	42 812
41	Provision - Auto - assurance	<u>(858)</u>	<u>(1 393)</u>	<u>(2 252)</u>	<u>(2 535)</u>	<u>(284)</u>
42	TOTAL DE LA BASE DE TARIFICATION	<b><u>(22 164)</u></b>	<b><u>1 771 681</u></b>	<b><u>1 749 517</u></b>	<b><u>1 792 046</u></b>	<b><u>42 528</u></b>

**Base de tarification mensuelle**  
**Explication des variations des moyennes mensuelles**  
**de la base de tarification**

		<u>(000 \$)</u>
(a)	(18 449)	Cet écart s'explique principalement par le solde du 1er octobre 2010 inférieur aux prévisions et par une diminution des investissements anticipés en 2011.
	16 723	Cet écart s'explique principalement par la variation des soldes d'ouverture combinée à l'évolution moyenne des additions et des amortissements de l'année.
(b)	10 174	Cet écart s'explique principalement par la mise à jour des différentes composantes de l'analyse de fonds de roulement, particulièrement en ce qui a trait au délai de recouvrement des comptes à recevoir et aux dérivatifs financiers.
		Lors de la prévision 5/7/2011, le délai de recouvrement des comptes à recevoir a été actualisé à 25,2 jours comparativement à 22 jours. Tel que mentionné dans le rapport annuel 2010, R-3745-2010, Gaz Métro - 6, doc. 2, p. 2, note (B), dans le cadre du projet SAP 2B, les analyses des impacts financiers ont permis de raffiner le calcul du délai de recouvrement attribué aux comptes à recevoir dont la facturation est issue de notre système actuel FICH. Ainsi, ce délai de recouvrement a été sous-évalué au dossier tarifaire 2011.
		Tel que mentionné en réponse à la DDR n° 1 de la Régie - R-3745-2010, le poids relatif des dérivatifs financiers a une incidence directe à la baisse sur le délai de paiement étant donné que les dérivatifs financiers ont un délai de paiement de 0. Lors du dossier tarifaire 2011, le niveau des dérivatifs financiers était évalué à 24,3 M\$, alors qu'il augmente à 97,6 M\$ à la prévision 5/7, ce qui a eu pour effet de réduire le nombre de jours attribuables au coût du gaz.
	(5 018)	Cet écart s'explique principalement par la mise à jour des différentes composantes de l'analyse de fonds de roulement, particulièrement en ce qui a trait au délai de recouvrement des comptes à recevoir.
		Afin de refléter l'impact de l'implantation prévue de SAP 2B en janvier 2012, le nombre de jours pour le délai entre la fin de période de consommation et la date d'échéance a été révisé à 23,54 jours.
(c)	(25 751)	Cet écart est attribuable à un prix du gaz inférieur aux prévisions, à une baisse du ratio de compression jumelé à une baisse du niveau moyen des inventaires.
	(2 820)	Cet écart est attribuable à une prévision de prix de la fourniture légèrement inférieur au dossier tarifaire 2012 par rapport à celui du 5/7 2011.
(d)	3 125	Cet écart s'explique principalement par une sous-évaluation du solde d'ouverture de 2011, occasionnée par des additions plus importantes qu'anticipées en 2010.
	1 189	L'écart s'explique par la variation des soldes d'ouverture.
(e)	(3 419)	Cet écart s'explique principalement par une sur-évaluation du solde d'ouverture de 2011, combinée à une diminution des additions anticipées en 2011.
	17 876	Cet écart s'explique essentiellement par l'entrée à la base de tarification, au 1er octobre 2011, des coûts engagés en 2010 et 2011 pour le projet SAP 2B, lesquels étaient maintenus hors-base en 2010 et 2011, combinée à une hausse des additions en 2012.
(f)	12 358	Cet écart s'explique par les effets combinés de la baisse du prix de la fourniture et de la hausse du prix du transport sur les comptes de réévaluation d'inventaires ainsi que par la hausse des coûts d'entreposage à Dawn.
	12 938	Cet écart s'explique principalement par l'évolution du solde du compte de frais reporté lié au transfert de la fourniture à l'équilibre, plus précisément, par l'introduction de l'écart de 18,7 M\$ constaté à la fin de l'exercice 2010, qui est introduit à la base de tarification en 2012 ainsi que celui de l'exercice courant 2012 de 1,1 M\$.
(g)	(4 983)	Cet écart résulte principalement des amortissements prévus pour 2012.
(h)	(9 332)	Cet écart reflète la variation des trop-perçu réalisés au cours des exercices 2009 et 2010.
(i)	(4 983)	Cet écart résulte de la variation des sommes imputées aux comptes de frais reportés découlant de l'application tardive des tarifs D,T,É entre 2010 et 2011. Les écarts de revenus imputés au compte de frais reportés en 2011 sont créditeurs, résultant d'une baisse générale de tarifs, alors qu'en 2010, les soldes débiteurs résultent d'une variation tarifaire moins importante (hausse du D, baisse du T
(j)	(6 526)	Cet écart résulte de l'inclusion dans la base de tarification en 2012 d'un compte de frais reportés relatif à l'écart entre les dépenses et les revenus du Fonds vert pour la période du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010.
(k)	(3 033)	Cet écart s'explique par la variation du nivellement du gaz perdu réalisé au cours des exercices 2009 et 2010.
(l)	24 220 (2 500)	Cet écart est attribuable à l'inclusion des comptes de stabilisation de 2010 dans la base de tarification et de la variation des amortissements qui en découlent.